

Concours article 4-1 du décret 2012-1546 externe d'élève administrateur(trice) des affaires maritimes de 2ème

classe

aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

Note de délibération : 16 / 20

---



(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Affaires maritimes Section/Spécialité/Série : 2024 - AAM - 4.1Epreuve : Composition écrite Matière : Culture générale Session : 2024

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le développement durable  
est-il une utopie ?

L'utopie est un lieu autre. Terme apparu sous la plume de Thomas More dans Utopia, il désigne un lieu hors du monde et du temps qui serait désirable mais inatteignable. Cette impossibilité à atteindre l'utopie est cependant nuancée par l'auteur qui souligne plutôt qu'une révolution est nécessaire pour que l'utopie advienne.

L'utopie est donc polysémique: un idéal (lieu désirable là où la dystopie serait le non-désirable), un idéal inatteignable qui restreint strictement autre, ou un idéal atteignable au prix d'une révolution.

Le développement durable est, dans son sens strict, un progrès ou une avancée de la société qui s'inscrit dans le long terme. La doctrine politique et juridique du DD née dans les années 70-80 le fait reposer sur trois piliers: le développement économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Son objectif est de faire advenir une société plus soutenable et plus juste, l'idéal étant donc à son fondement. Appréhender la dimension utopique du DD nous conduit à nous

interroger sur la capacité, les moyens et la possibilité d'atteindre cet idéal.

La crise écologique (GIEC 2022), la montée des frustrations sociales contre un développement inégalitaire et des normes environnementales insoutenables (crise agricole en Europe au début de l'année 2024) soulignent que le DD appâté de ses vœux dans les années 70 n'est pas advenu. On peut considérer, dans la perspective de Moore que l'absence de révolution dans le DD fondé sur le développement essentiellement économique explique cet échec. Celui-ci a donc donné lieu à la nouvelle approche de "transition écologique", intégrant donc l'idée d'une transition en vue d'une rupture nécessaire au développement durable. Cependant, malgré des moyens et des ambitions renouvelés, les politiques mises en place se heurtent aux mêmes écueils que le DD alors même que la dystopie de l'effondrement se précise (le GIEC prévoit +3,2°C à l'horizon 2100 rendant une partie du monde inhabitable). Il semble donc nécessaire dans ce contexte d'assumer l'utopie d'un développement de rupture afin d'être durable, passé comme idéal politique vers lequel tendre pour conjurer la dystopie et mobiliser dernière nos progrès écologique social et solidaire.

Le développement durable est-il une utopie irratteignable ou un idéal fiduciateur nécessaire pour une transition vers une société durable ?

Le développement durable est d'abord une doctrine politique et juridique fondée sur un idéal de conciliation ~~économique~~ que des contradictions internes ont condamné à rester à une utopie (I). La transition écologique fait du développement durable l'objectif du processus politique ~~conduisant à l'utopie~~ d'adaptation mais est insuffisante à faire advenir l'utopie qui suppose une révolution (II).

\*

\*

\*

La doctrine politique et juridique du développement durable née dans les années 70-80 n'est pas parvenue à garantir l'équilibre entre les enjeux ~~politiques~~ sociaux, environnementaux et économiques du fait des contradictions entre le développement promu et l'objectif de durabilité. (A I)

\*

Le développement durable est une politique internationale déclinée à toutes les échelles, fondée sur l'idéal d'un équilibre économique, social et environnemental (A)

Le développement durable s'est imposé comme une nécessité dans les années 1970-80 afin de conjurer les perspectives dystopiques du réchauffement climatique et des crises environnementales (1).

Les crises de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011) ont souligné la nécessité de penser à la fois la durabilité du système de production mais aussi la résilience face aux événements climatiques.

De plus, les demandes sociales se

..3.1.12

sont faites de plus en plus pressantes à partir des années 70 face à ces événements extrêmes pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le modèle de développement (rapport Meadows en 1972, fondation de Greenpeace en 1971).

Le développement durable comme doctrine visant à garantir la croissance en conciliant ~~avec~~ enjeux économiques, ~~les~~ impératifs sociaux et environnementaux, ~~est~~. Elle est fondée selon Lassoz dans L'Apocalypse joyeuse, dès son origine sur le compromis. ~~nécessaire~~ Ils sont nécessaires afin de garantir un développement économique et une acceptabilité sociale. ~~Toutefois, ainsi, les compromis majoritaires sont concurrencés selon lui l'environnement.~~

Cette doctrine a été transcrite dans un programme politique et juridique développé dans le cadre international, européen et national afin de faire correspondre le système en place avec cet idéal. (2)

Les accords juridiques internationaux de Montréal sur la couche d'ozone (1987), de Rio (1992) au cadre de Paris en 2015 affinent progressivement le cadre et les moyens nécessaires à un développement "durable", c'est-à-dire soutenable à long terme et équitable en fonction des ressources et des responsabilités des États. Des moyens juridiques et financiers sont donc déployés afin de ~~faire advenir~~ transformer le développement pour le rendre durable.

La prospective de conciliation des impératifs économiques et sociaux est illustrée par le principe du pollueur-payeur .4.1.2.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Affaires maritimes Section/Spécialité/Série : 2024 - AAM - 4 - 1Epreuve : Composition écrite Matière : Culture générale Session : 2024

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

adopté en 1972 par l'OCDE pour transformer le coût social des pollutions économiques en coût réel pour les sociétés dans un idéal de justice dans le partage des coûts.

Enfin le GIEC (Groupe intergouvernemental d'études climatiques) est fondé en 1988 et incarnant l'ambition d'une avancée partagée dans la compréhension du changement climatique.

\*

Ainsi, la doctrine du développement durable a été fondée sur un idéal d'équilibre et sa transcription concrète politique et juridique s'est de même fondée sur un idéal de coopération internationale autour de cibles consenties et d'un marché vertueux intériorisant les externalités négatives. Cependant, cet idéal est utopique au sens d'irratifiable du fait des contradictions internes entre le développement soutenu et la durabilité. (B)

Le capitalisme industriel puis financier qui prend place dans les années 1970-80 (Claire Lemercurier et Pierre François, Sociologie historique du capitalisme) rendent ce modèle de développement irratifiable (1)  
Nasr, dans le Capital définit

le capitalisme comme un système d'accumulation infinie, thèse réactualisée par Piketty dans Le capital au XXI<sup>ème</sup> siècle où il souligne que la financiarisation faite de capitaux immatériels rend l'accumulation illimitée. Pourtant, les ressources sont limitées : pour certaines de manière absolue (métaux précieux, terres rares) pour d'autres du fait des temps de régénération. Dès lors, un modèle de production capitaliste est incompatible avec un développement durable au sens de soutenable.

Ensuite, le modèle de développement fondé sur un progrès linéaire <sup>reposant</sup> sur l'exploitation des ressources (Sard Wais, Delistrac, 2012) et une convergence des pays vers une société dont le <sup>bien-être</sup> ~~confort~~ dépendrait des possibilités de consommation (Salaw, Théorie de la variété de biens de Lancaster) n'est pas adéquate avec un développement durable. En effet, outre l'épuisement des ressources, ce modèle de convergence ne semble pas se réaliser comme l'illustrent la montée des inégalités à l'échelle mondiale (Piketty, Le capital au XXI<sup>ème</sup> siècle, 2012) et des tensions en résultant.

~~L'idéal~~

De plus, le modèle politique ne permet pas la gouvernance d'un développement durable qui reste donc une utopie. (2)

Alexis de Tocqueville dans De la

..6.1.12

démocratie en Amérique soulignerait la difficulté de la démocratie à prévauir dans le temps long du fait des jeux électoraux, ce que surpasserait pourtant la durabilité. P

Pourtant, selon Jacques Lévy dans Retour à la France en 2013, seule la démocratie est capable d'assurer un développement social.

Ainsi une question de modèle de gouvernance se pose, d'autant que l'enjeu climatique nécessite une réponse mondiale la durabilité ne pouvant se passer exclusivement à l'échelle nationale (Bruce Teinturier, De la démocratie apaisée à la démocratie en crise, 2017)

\*

Ainsi, le développement durable serait fondé sur un idéal condamné à rester utopique du fait d'un système économique <sup>inconciliable avec l'enjeu de durabilité</sup> ~~insoutenable~~ et d'une gouvernance internationale et nationale inadaptée. Toutefois, un développement durable est nécessaire afin de garantir la préservation des sociétés humaines face aux crises qui se multiplient. La transition écologique ~~actuelle~~ et les adaptations actuelles si elles présentent des ambitions et des moyens renouvelés ne résolvent pas les aspects du développement durable des années 70-80. Dès lors, une utopie de rupture semble nécessaire. (II)

\*

La rupture ~~sanctive~~ discursive du passage du DD à la transition écologique fait de la perspective d'une société soutenable un horizon à ~~top~~ long terme et ne permet pas de conjurer la dystopie, des crises se multipliant. (A)

A la différence des politiques de DD la transition écologique se propose de réduire la production <sup>dans son ensemble</sup> des industries et des modes de consommation plus soutenables (énergies renouvelables, transports partagés et décarbonés) par des accords internationaux et européens (Pacte Vert, Cop 28 par exemple). De même à l'échelle nationale, des initiatives se mettent en place comme le ZAN (plan zéro artificialisation nette). Cette transition multisectorielle permettrait à terme de parvenir à un modèle de développement durable.

Toutefois, comme le souligne Clara Laigne (que retenir de la Cop 28?, 2024) la mise en place des accords internationaux comme la COP28, dépendent de l'ambition et des moyens mis en place par les Etats. Or selon le rapport Pisani-Ferry Mahfouz (2023) d'un manque d'ambitions, les Etats seraient passés à une pluralité d'ambitions rendant utopique une gouvernance mondiale ~~du changement~~ de la transition écologique.

~~En~~ De plus, comme le souligne Quiraudoux dans la guerre de Traité n'aura pas lieu en 1934, le droit est un outil et un récit adaptable en fonction des rapports de pouvoir. Dès lors, garantir la durabilité par un droit international liant les Etats serait impossible ou utopique.

~~Malgré ce~~ Malgré ces limites de l'action nationale et internationale en faveur de la transition écologique, la demande

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext

Epreuve matière : aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Affaires maritimes Section/Spécialité/Série : 2024 - AAM-4-1

Epreuve : Composition écrite Matière : Culture générale Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

d'acteurs politiques se fait de plus en plus pressante face aux crises qui se multiplient comme le souligne Bruce Tintinier (De la démocratie apaisée à la démocratie en crise, 2017). Cependant, selon l'auteur, la mise en place de réparations de large hermine, non simplement réactives, se fait plus difficile à mesure des crises. Ainsi, comme le soulignait François Hartog dans Régimes d'historicité, la croyance dans un progrès linéaire (une atteignabilité de l'utopie d'un développement durable) laissait place à la sensation d'une récession ou d'un non-développement, dans notre approche d'une dystopie climatique entraînant des angoisses sociales.

Les tensions suscitées par les normes environnementales et les compromis afin d'assurer leur acceptabilité (glyphosate autorisé pour 10 ans en novembre 2023) élargissent les perspectives d'un développement soutenable tout en soulignant la difficulté fondamentale à assurer une préservation de l'environnement socialement juste dans un système où les inégalités sont par ailleurs en hausse (Observatoire des inégalités, Rapport 2023).

\*

.3.112

Cette montée des inquiétudes face à la dystopie de l'effondrement implique donc de proposer une utopie d'un nouveau développement durable mais qui, suivant Thomas More, ~~se~~ doit être révolutionnaire, c'est-à-dire en rupture avec le système qui est cherché à maintenir le DD et le TE. (B)

Il s'agit ici de considérer la révolution utopique au sens que Léon Duguit donne au terme idéal dans Théorie générale du droit comme un horizon politiquement souhaitable guidant les actions des hommes (il utilise ce terme peu parlé de la solidarité). Proposer politiquement un horizon permettrait un changement dans les modes de pensée, les habitudes et ancrerait ainsi cette perspective dans le large horizon.

Dans Qui attend en 2017, Bruno Latour souligne la nécessité d'envisager un traitement international de la question "terrestre" comme seule manière d'assurer la soutenabilité des sociétés dans un environnement en crise. Si cette gouvernance à l'échelle mondiale est nécessaire et doit être soutenue afin de garantir une prise en charge mondiale des enjeux climatiques, elle doit se concilier avec une action locale.

Dominique Bourg proposait la mise en place d'un Sénat d'ONG dans Démocratie écologique pour permettre une gouvernance plus durable et assurer une prise en charge

de la question environnementale par les institutions nationales. ~~Si tel système de gouvernance semble utopique dans le cadre des tensions internationales actuelles, et de la centralisation des questions de pays et si pourtant il~~

De plus, selon Ivan Illich dans Energie et équité, pour atteindre l'utopie d'un développement durable une rupture dans la manière de considérer le progrès est nécessaire. Selon lui, la voiture a créé les distances entre les lieux de vie et de travail, la rendant nécessaire. Le changement de paradigme invite à repenser les modes de vie et les habitudes non pas en s'éloignant d'une idée de développement comme le souligne l'auteur dans Désobéissance mais en réinventant ce développement. Celui-ci doit être moins technique ou économique que social et solidaire. ~~Il~~ la mise en valeur de la circularité des productions, du recyclage ou encore de la sobriété par les stratégies françaises et européennes s'inscrivent dans cette perspective.

Enfin, un nouveau rapport de l'homme à son écosystème est nécessaire dans cette utopie politique, fondé sur la coopération des intelligences de James Bridle par exemple. (Toutes les intelligences du monde).

Le développement durable est utopique du fait des défaillances du système actuel qui le rendent insoutenable à long terme et des échecs des politiques de développement durable puis de transition écologique à atteindre un équilibre économique social et environnemental. Cependant, l'utopie est politiquement nécessaire. et dans le cadre du processus de transition engagé et face aux inquiétudes d'un effardement dystopique, un modèle de développement durable assumant les ruptures nécessaires pourrait être le socle d'une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et de la société civile.